

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2025-03 du 17 octobre 2025 sur les modalités de gestion de l'enveloppe Pédopsychiatrie 2025

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur les modalités de gestion de l'enveloppe Pédopsychiatrie pour l'année 2025.

La région ARA dispose d'une enveloppe 2025 prévue pour la Pédopsychiatrie s'élevant à 5 679 834 €.

L'ARS propose de répartir cette enveloppe via un AAP régional ouvert à tous les ES autorisés en pédopsychiatrie avec une priorisation des ES « moins-dotés ».

Ce principe est accepté à l'unanimité des membres votants.

Le président  
Piero CHIERICI